OPPOSANTS AU 10e CONGRÈS DU FLN

Un sit-in pour dénoncer la «mascarade»

Ils l'ont décidé, ils l'ont fait. Des militants de base du FLN, venus de plusieurs wilayas du pays, ont clairement signifié leur refus du 10e congrès prévu par le tant décrié secrétaire général à partir d'après-demain.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Ceci en organisant, hier lundi, un sit-in pas loin du siège national du parti, à Hydra, sur les hauteurs d'Alger. Car bien avant que les près de 150 militants dont des cadres connus du parti comme Abdelkrim Abada, Kassa Aïssi et Rachid Boukerzaza, n'arrivent sur les lieux, les alentours du siège du vieux front, qui étaient totalement bouclés par des forces anti-émeutes dépêchées en assez grand nombre, ont filtré les accès.

Ce qui a contraint les contestataires qui commençaient à affluer sur les lieux sous une pluie fine, à se rabattre sur la ruelle parallèle, près de l'agence postale. Là, se tenant des deux côtés de la chaussée, ils ont durant près de deux heures, signifié clairement leur refus de ce congrès de la «honte» comme plus d'un l'a qualifié. «Le FLN est la propriété de ses seuls militants», «la France de Saâdani nous a octroyés l'indépendance», «Saâdani, le FLN est à Khenchela et Arris pas à Paris», «non à la marginalisation des cadres du FLN» et «Saâdani dégage !». Tels étaient, entre autres, les mots d'ordre portés sur des banderoles et entonnés par moments par les contestataires qui en avaient visiblement gros sur le cœur. Et tous dénoncent la mainmise du clan Saâdani dans les préparatifs de ce congrès «préfabriqué» et d'où «les authentiques fils du front sont systématiquement écartés». «Pas une assemblée générale pour élire les délégués des kasmas au congrès ne s'est tenue», disent-ils à l'unisson. «Je suis militant du parti depuis 1989 et jamais je n'ai assisté à des préparatifs aussi confus que ceux en cours pour ce congrès de la honte», affirmera, pour sa part, un cadre venu de la lointaine Barika, dans la wilaya de Batna. Un camarade à lui de Dirah, dans la wilaya de Bouira dira que le délégué de la kasma locale, désigné par le nouveau mouhafedh de Sour El Ghozlane, «n'est autre qu'un membre du conseil national du TAJ», le parti de Amar Ghoul. Et de faire part que deux autres délégués au congrès, eux aussi désignés, ne sont autres que deux étrangers au parti, qui se sont présentés il n'y a pas longtemps sur les listes électorales d'autres partis.

Photo : Samir Sid

Les contestataires dénoncent la mainmise du clan Saâdani dans la préparation du congrès.

Mohamed Messadia, membre du comité central, venu de Souk-Ahras, soutiendra que le FLN a pris un sacré coup depuis l'arrivée à sa tête de Ammar Saâdani. «Le parti a perdu son identité, ses repères, son discours. Depuis son arrivée, il ne fait qu'insulter les autres partis et ceux qui ne sont pas avec lui et les dénigrer. Il a porté un sacré préjudice au front», signifiera-t-il.

Et si le congrès se tiendrait malgré tout ? La réponse est unanime chez ces militants qui n'en font pas une obsession. «Ce sera dans ce cas, un congrès et une nouvelle direction qui n'auront pas la légitimité de la base et le combat continuera», dira Messadia.

Pour sa part, Abdelkrim Abada, qui était présent mais discrètement en compagnie de Rachid Boukerzaza, lui qui tenait la veille à préciser que cette action était celle de la base, fera part d'une rencontre, ce matin, à Alger lors de laquelle la liste des députés et des membres du comité central du parti qui s'opposent à ce congrès sera rendue publique. Il dénoncera, au passage, le nouveau chef du groupe parlementaire du parti d'avoir instruit tous les mouhafedhs de mobiliser une cinquantaine de baltaguias, chacun pour les besoins de l'encadrement de ce congrès qui, visiblement, consacrera la division, une de plus, au sein du vieux front.

Et dans une déclaration lue en leur nom par Abderrahmane Bousbaâ, député de Constantine et membre du comité central, les contestataires de ce 10e congrès du FLN s'en remettent au président d'honneur du parti, le président de la République, afin qu'il «intervienne pour arrêter cette mascarade et l'annulation de ce congrès de la honte».

Ils expriment également leur refus catégorique de cette «mascarade et cette «pièce théâtrale» avec, comme acteurs, des «représentants étrangers au parti et au militantisme de façon générale».

M. K.

RAPPELÉS DU SERVICE NATIONAL

Bouteflika et Sellal interpellés

Les rappelés du service national durant la décennie noire interpellent le président de la République et le Premier ministre pour l'ouverture de canaux de dialogue autour de leurs revendications.

Observant depuis avant-hier une grève de la faim à la gare routière du Caroubier, à Alger d'où ils ont été délogés, hier lundi, en début d'après-midi, par des forces de sécurité, des délégués de cette «corporation», forte de plusieurs milliers d'éléments, se sont rendus au Palais du gouvernement. Il s'agissait, selon un membre de la cellule d'information et de communication de l'instance nationale de défense des membres de la mobilisation mise sur pied le 16 mai dernier à Béjaïa, de déposer deux demandes d'audience ; l'une au président de la République et l'autre au Premier ministre. Pour Chérif Takorabt, l'objectif recherché à travers cette démarche est d'«ouvrir des canaux de dialogue autour de nos revendications, notamment un statut officiel et la reconnaissance des sacrifices consentis». Les rappelés du service national durant les années rouges du terrorisme prévoient, par ailleurs, de tenir un sit-in national, demain mercredi, devant la gare routière du Caroubier, à Alger, à l'occasion du 20e anniversaire du décret présidentiel 145-95 portant rappel partiel des réservistes de l'ANP pour participer à la lutte antiterroriste.

M. K.

ADOPTION DU PROJET DE LOI SUR LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les députés de l'Alliance de l'Algérie verte se retirent de la plénière

Le projet de loi sur la protection de l'enfance a suscité une vive réaction hier de la part des députés de l'Alliance de l'Algérie verte (AAV). Ces derniers remettent en cause le quorum qui ne serait pas, selon eux, atteint. Une entorse qui a déjà été pointée du doigt par ces mêmes députés lors de l'amendement du code des procédures pénal.

Larbi Ould Khelifa qui affirmait que le quorum nécessaire (235 plus 30 procurations) est atteint, n'a pas pu persuader les députés islamistes de rester dans la salle pour l'adoption du projet. Nacer Hamdadache, chargé de la communication au sein de l'Alliance de l'Algérie Verte (AAV) est catégorique : «Cette plénière n'est pas réglementaire car le quorum nécessaire n'a pas été attient». M. Hamdadache a expliqué que le nombre de députés présents dans la salle était de seulement 182 tandis que le règlement intérieur exige un quota de 50% plus un du nombre total des députés. Soit sur les 462 députés que compte l'Assemblée, 332 doivent être présents pour l'adoption d'une loi.

Les députés de l'AAV qui affirment avoir des réserves quant à ce projet de loi sur la protection de l'enfance tout comme c'était le cas à l'égard du codes des procédures pénales se sont retirés de la salle. Un incident qui n'a pas eu d'impact, cependant, sur l'adoption de ce projet. Les autres députés des groupes parlementaires du PT, du FLN et du RND ont voté à l'unanimité le projet. Le ministre de la Justice et garde des Sceaux, Tayeb Louh, estime que cette loi tient compte uniquement de l'intérêt de l'enfant. Celle-ci consacre pour la première fois un organe national pour la protection de l'enfant et l'obligation des pouvoirs public à aider les familles nécessiteuses.

Salima Akkouche

TERRORISTES ABATTUS À BOUIRA

L'assassin d'Hervé Gourdel, le seul à être identifié parmi les 25 terroristes

Le ministre de la Justice garde des Sceaux, Tayeb Louh, a indiqué hier en marge d'une séance plénière à l'APN qu'un seul terroriste a été identifié à ce jour parmi les 25 ayant été abattus par l'armée la semaine dernière dans la wilaya de Bouira.

Le terroriste identifié, a indiqué Louh, est l'un des terroristes impliqué dans l'assassinat du ressortissant français Hervé Gourdel.

Les démarches d'identification se poursuivent, selon Tayeb Louh.

S. A.